

Arrêté - 2021-43

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation :

Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

ARRETE

Article 1:

Monsieur Paul VINACHES, PRAG en sciences sociales, est reconduit en tant que Directeur des études du Centre de préparation à l'ENA et à la Haute fonction publique. A ce titre, il participe à l'organisation de la scolarité et des études, ainsi qu'au recrutement des intervenants au sein du Centre de préparation à l'ENA et à la Haute fonction publique. Il dirige la sélection des étudiants et, en lien avec la Direction des Formations, prend les décisions relatives à leur situation individuelle.

Il coordonne ses actions, au sein de la Direction aux Formations, avec l'ensemble des directeurs et chargés de mission rattachés. à cette direction.

Article 2:

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date d'affichage à la direction. Il prend fin au plus tard à la fin du mandat du directeur.

Article 3:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 26 octobre 2021

ric Darras

Affiché le 27 octobre 2021

Mis en ligne sur l'intranet le 27 octobre 2021